



Fédération nationale pour l'Inclusion des personnes
en situation de handicap sensoriel et DYS en France
Reconnue d'utilité publique

Communiqué de presse

La rentrée scolaire 2019 vue par la FISAF

Analyses, réserves et propositions

**Fédération nationale en faveur de l'inclusion des personnes
en situation de déficiences sensorielles et Dys**

La démarche en faveur de l'école inclusive se poursuit et nous nous en réjouissons. Nous observons que l'école scolarise de plus en plus d'élèves en situation de handicap, s'adapte et améliore ses conditions d'accueil d'enfants à « besoins particuliers », ce qui permet d'envisager une société plus inclusive et plus riche de la prise en considération de ses différences.

Notre secteur, constitué d'établissements et de services médico-sociaux spécialisés en déficiences sensorielles et troubles des apprentissages, est résolument engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche de scolarisation inclusive pour les enfants pour lesquels elle promeut un accompagnement global.

La FISAF soutient « un droit à l'éducation sans discrimination », c'est-à-dire permettant une transformation et une « agilité » de l'organisation scolaire destinées à inclure de plein droit les enfants en situation de handicap, tout en prenant en considération leurs besoins pédagogiques et didactiques d'adaptation. C'est un processus qui implique une capacité à intégrer la différence et à apporter des réponses individualisées et modulables.

Si nous notons de véritables progrès dans l'accueil des enfants avec handicap sensoriel et Dys, avec ou sans handicaps associés, au sein de l'école ordinaire, il reste essentiel pour nous de faire connaître la réalité du terrain, et de proposer des pistes de réflexion pour que nous puissions tous contribuer à rendre la société plus inclusive.

Des distorsions toujours marquées selon les territoires

Les conditions de l'équité territoriale ne sont pas encore réunies. Selon les académies et les établissements scolaires, les moyens déployés, les conventionnements et les conditions d'accueil sont disparates.

Selon nous, seul un partenariat fort entre notre secteur, l'Education Nationale, les collectivités territoriales, et notamment les Mairies, inscrit dans des modes de contractualisation adaptés, contribuera à la réussite de la scolarisation inclusive.

Adresse administrative : 12 rue Alfred de Musset - Ambarès - 33565 Carbon-Blanc cedex
Tél. : 05 57 77 48 30 - www.fisaf.asso.fr - Courriel : contact@fisaf.asso.fr

Siège social : FISAF/ chez EPSS - 92 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris

Siret : 784 573 651 00071 - APE 8559B - Numéro d'agrément formation : 11 75 04 25 875



Les enfants en situation d'inclusion : les conditions d'un accompagnement de qualité sont-elles réunies ?

Encore nombreux sont les enfants atteints de déficiences sensorielles ou Dys, avec ou sans handicaps associés, qui ne disposent pas de réponse satisfaisante de scolarisation ou de soutien à cette scolarisation, du fait d'une capacité limitée d'accueil des établissements et services, d'une absence de places en ULIS malgré les notifications de la MDPH ou encore d'une scolarisation à temps très partiel.

De la nécessité d'une collaboration renforcée, s'appuyant sur les ressources de tous les acteurs, pour la co-construction de parcours scolaires inclusifs

Nous sommes des acteurs expérimentés et impliqués de longue date dans la scolarisation des enfants en situation de handicap. Alors au-delà des constats, nous présentons des préconisations qui nous semblent propices à une scolarisation inclusive réussie.

Elles sont présentées dans la note jointe.

Car il est important de co-construire des réponses évolutives, en intégrant toutes les expertises professionnelles, ainsi que celles des parents et des jeunes eux-mêmes. Cela peut passer, notamment, par un lieu d'accueil mixte dans chaque établissement scolaire (avec l'école, le médico-social, les parents), la participation des professionnels du médico-social aux études et aux sorties scolaires ainsi que des formations communes.

Pour conclure :

La scolarisation des élèves en situation de handicap passe par une logique de parcours, nécessairement évolutif, réclamant la mise en synergie de toutes les expertises et expériences des acteurs impliqués. Les conditions de la réussite se mettent en place progressivement. Seules la concertation et la coopération renforcées, dans la reconnaissance de la complémentarité des expertises, peuvent nous amener à une véritable scolarisation inclusive.

A cet effet, l'instrument juridique approprié est le contrat. La stratégie de contractualisation sur des objectifs d'inclusion, qualitatifs et quantitatifs, entre les pouvoirs publics, d'une part, (ARS, Education nationale, collectivités territoriales notamment) et les acteurs médico-sociaux, d'autre part, est la seule stratégie efficiente de nature à susciter un vaste mouvement inclusif associant toutes les composantes de la société française.

A propos de la FISAF

En savoir plus : www.fisaf.fr

La FISAF, Fédération nationale pour l'Inclusion des Personnes en situation de handicaps sensoriels et DYS, fédère 180 associations, établissements et services qui accueillent, forment et accompagnent plus de 16 000 personnes en situation de handicap sensoriel grâce à un réseau de 6 000 professionnels experts en déficience sensorielle.

Contacts presse : d.narcam@fisaf.asso.fr